



Paris, le 18 mai 2020

Mme Saphia Guereschi
Secrétaire générale du SNICS-FSU
Mme Brigitte Accart
Secrétaire générale du SNIES-Unsa

A
Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur, au nom de nos deux organisations syndicales, le SNICS-FSU et le SNIES-Unsa, syndicats représentatifs de près de 92% des infirmier.es de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de vous transmettre la stupéfaction et la colère des infirmier.es de l'Education nationale qui ont appris, par voie de FAQ, qu'elles-ils étaient privé.es de masques adaptés à leurs missions.

Contrairement aux indications du protocole sanitaire, les infirmier.es de l'Education nationale ne seraient plus doté.es que de masques dits « grand public ». Il est inacceptable qu'elles-ils soient les seuls professionnels de santé en France à travailler avec ce type de protection.

Il est incompréhensible que notre ministère ait donné le stock de masques FFP2 dont il disposait aux agences régionales de santé et qu'aujourd'hui les infirmier.es de l'Education nationale en soient dépourvu.es et oublié.es.

Alors que le protocole sanitaire est présenté comme indépassable et les moyens matériels comme des prérequis incontournables de la réouverture des établissements scolaires, les dotations ministérielles reçues ne comprennent ni masques chirurgicaux, ni FFP2, ni surblouses, ni lunettes de protection ou visières, ni gants, ni le matériel spécifique pour prendre en charge les suspicions de cas COVID-19.

Le pari ambitieux « du chemin de l'école » ne doit pas se faire au détriment de la sécurité et de la santé des infirmier.es, ni de celle des élèves.

Professionnel.les de santé de premier recours qui accueillent tous les élèves, pour quelque motif que ce soit, au sein des établissements scolaires, les infirmier.es de l'Education nationale sont à minima exposé.es aux mêmes risques de contamination qu'un.e professionnel.le de santé de ville. Comme tout.e professionnel.le, les infirmier.es sont en droit d'exiger une protection adaptée aux risques auxquels elles-ils sont exposé.es. Pour assurer leur sécurité, celle des élèves et de l'ensemble de la communauté scolaire, elles-ils doivent disposer de masques adaptés -chirurgicaux ou FFP2 en cas de besoin.

.../...



Nos deux organisations syndicales dénoncent cette exposition à un danger potentiel en les privant de masques adaptés, de surblouses et en les amenant à devoir prendre des risques pour leur propre santé et celle des élèves.

Le SNICS-FSU et le SNIES-Unsa vous demandent, comme le dispose la loi, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des infirmier.es qui seront en première ligne dans le cadre du COVID-19.

Monsieur le Ministre, votre message adressé à l'intention de notre profession lui a permis de croire à la prise en considération de son engagement au service de la réussite scolaire. Il semblerait que vous ne mesuriez pas encore le malaise profond des infirmier.es sous votre responsabilité, ni les risques psycho-sociaux auxquels elles-ils sont et ont été soumis.es.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Saphia Guereschi

Brigitte Accart